

Un équipage PREJ sera envoyé à Chambéry le 24 décembre 2025, à la suite d'une erreur de planification de l'ARPEJ ou de la chefferie locale.

Cette gestion **est inadmissible**.

Cette mission initialement planifiée le 18 décembre, sera finalement effectuée le 24 décembre pour une raison inconnue.

Une fois encore, ce sont les personnels qui **paient les conséquences d'une organisation désastreuse**.

✗ Ce que nous dénonçons

- Une **erreur manifeste de planification** de L'ARPEJ ou de la **Chefferie locale**.
- Une mission qui **est déclenchée sans anticipation**, en pleine période des fêtes.
- Une mobilisation d'un équipage **le 24 décembre**, pour une escorte 3 nécessitant 5 agents, pour 11h de trajet aller-retour et un minimum de 3 heures d'audience annoncée.
- Le mépris des contraintes familiales et personnelles des agents.

⚠ Nous rappellerons

- Que l'escorte judiciaire reposera sur un **engagement professionnel fort**.
- Que les personnels **ne seront ni corvéables ni interchangeables**.
- Que les erreurs administratives **ne doivent jamais être compensées par les agents**.

🙋 Nous exigeons

- **Une visioconférence pour cette mission ou son report**.
- La **reconnaissance de la faute organisationnelle** de L'ARPEJ ou de la **Chefferie locale**.
- Des **mesures concrètes** afin que ce type de situation **ne se reproduise plus**.

Les agents PREJ en souffrance **continueront d'assurer leurs missions** avec sérieux et professionnalisme, souvent dans des conditions difficiles.

L'UFAP-UNSA PREJ 45 restera vigilante au quotidien afin de préserver la santé et les droits des agents.

Le bureau local UFAP PREJ 45